

La trame verte et bleue

Inscrite dans le Plan local d'urbanisme-facteur 4 (PLU-F4) de Brest métropole, la Trame verte et bleue (TVB) est un outil d'aménagement durable. Elle forme sur le territoire un réseau de continuités écologiques terrestres et aquatiques. Issue du Grenelle de l'environnement, la TVB vise la biodiversité remarquable mais également la biodiversité ordinaire indispensable au maintien des nombreux services que nous rend la nature.



Des continuités naturelles au service de la biodiversité

La Trame verte et bleue lien vers carte TVB cf. Ecologie urbaine est formée de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique, ainsi que par les documents de l'Etat et des collectivités.

Elle a pour objectifs :

- > de freiner la disparition et la dégradation des milieux naturels, qui sont de plus en plus réduits et morcelés par l'urbanisation, les infrastructures et les activités humaines ;
- > d'éviter l'isolement des milieux naturels et de maintenir la possibilité de connexions entre eux.

Elle concerne à la fois les milieux terrestres (trame verte) et les milieux aquatiques (trame bleue). Elle est formée d'un réseau de continuités écologiques, qui comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

Outils d'aménagement du territoire

La Trame verte et bleue est également un outil d'aménagement durable du territoire, complémentaire des démarches existantes. Dans ce cadre, elle est inscrite dans le Plan local d'urbanisme de la collectivité. Parallèlement aux fonctions écologiques, elle se caractérise par d'autres fonctions essentielles pour le territoire (économiques, sociales, pédagogiques, paysagères, culturelles, historiques et scientifiques). En définissant une planification urbaine qui prend en compte les continuités naturelles sur son territoire, Brest métropole agit aussi pour limiter l'érosion de la biodiversité



En savoir plus : [Consultez le document d'urbanisme PLU-Facteur 4 pour un développement durable de la métropole](#)



Le saviez-vous : favoriser la biodiversité sur une parcelle privée (pratiques écologiques, diversité des espèces, abri à insectes, nichoirs pour les oiseaux, perméabilité des clôtures), c'est contribuer au fonctionnement des continuités écologiques

NOUS CONTACTER

Vous n'avez pas trouvé l'information que vous cherchiez dans cette page ?



Consultez notre foire aux questions



Ecrivez-nous

Dernière mise à jour le : **25 janvier 2021**

Brest
MÉTROPOLE & VILLE

HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

02 98 33 50 50
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30

HOTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

Accueil téléphonique :

02 98 00 80 80

Lundi au Vendredi : 8h-18h

Samedi : 8h30-12h30